



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

1	Contexte économique	P. 05
2	Règles de construction du budget	P. 10
3	Données générales sur le SMECTOM	P. 12
4	Bilan comptable de l'exercice 2025	P. 17
5	Rétrospective • Les tonnages • Les services • L'analyse financière	P. 20
6	Perspectives 2026 • Section de fonctionnement • Section d'investissement	P. 37
7	Conclusion	P. 48

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires** (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives.

Ce rapport doit être présenté au cours des 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif. Ce nouveau délai court depuis le passage à la M57 (il était auparavant de 2 mois)

Il a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le contenu du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) varie selon la nature et la taille de la collectivité.

A minima, quel que soit la taille de la structure, le ROB doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions)
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget et les perspectives pour le projet de budget.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants ou les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ou les syndicats mixtes comportant également une telle commune parmi ses membres, ce rapport devra également comporter les informations relatives :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du temps de travail.

En termes de publication, le ROB doit être transmis au préfet, aux Présidents des EPCI membres et être mis à la disposition du public dans un délai de quinze jours.

Le rapport sera mis en ligne sur le site internet du SPECTOM.

La loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 prévoit également l'envoi du document à l'ensemble des délégués syndicaux du SPECTOM.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

01

La prise en compte de la situation macroéconomique est importante pour le SMECTOM dans le cadre de sa préparation budgétaire dans la mesure où une grande partie de son budget, tant en dépenses qu'en recettes est exposé à l'inflation (indices de révision des marchés et contrats), aux prix de l'énergie, au niveau des taux d'intérêt eux même liés à la croissance économique.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE INCERTAIN, MARQUÉ PAR UNE CROISSANCE LIMITÉE ET UNE INFLATION EN PHASE DE STABILISATION

2025 : une année de tension pour l'économie mondiale

L'année 2025 s'est caractérisée par un contexte économique mondial marqué par un ralentissement de la croissance et une incertitude persistante. Après les secousses de 2024, la croissance globale est restée modérée, atteignant 3,2 % contre 3,3 % l'année précédente, un niveau inférieur à celui observé avant la pandémie. Cette situation traduit une demande mondiale atone, des investissements prudents et un endettement élevé dans plusieurs régions. Les économies ont ainsi dû faire face à des risques multiples, incluant tensions commerciales, incertitudes géopolitiques et pressions inflationnistes localisées.

La France a connu une croissance modérée de 0,7 % en 2025, contre 1,2 % en 2024, portée par la reprise de la consommation et les investissements publics et privés, notamment dans l'aéronautique, l'énergie et le tourisme. La désinflation a amélioré le pouvoir d'achat, mais la confiance des ménages et des entreprises demeure fragile, freinant la demande. La situation budgétaire reste tendue avec une dette et un déficit élevé, exposant le pays à un risque de dérapage en 2026. Le marché du travail reste solide, mais les incertitudes politiques et internationales continuent de peser sur les perspectives économiques.

Perspectives 2026 : défis géopolitiques et contraintes sur les finances publiques Françaises

L'incertitude géopolitique et commerciale domine en ce début d'année 2026.

La croissance mondiale est estimée stable, à 3,2-3,3%, toujours contrastée entre des économies émergentes solides et des économies avancées à la peine.

En zone euro, l'inflation devrait se stabiliser autour de 1,8%, soutenue par la politique monétaire favorable de la BCE, tandis que les États-Unis, sous l'administration Trump, pourraient voir une inflation plus élevée limiter la baisse des taux directeurs attendue à l'échelle internationale.

Les tensions géopolitiques persistantes (en Ukraine, au Proche-Orient) et nouvelles (actions militaires américaines au Venezuela et les menaces sur le Groenland) constituent des facteurs de risques majeurs, susceptibles de perturber les chaînes d'approvisionnement et les marchés énergétiques et de peser sur la confiance des ménages.

La situation économique française demeure contrainte en 2026, entre faible croissance et fortes tensions sur les finances publiques.

La croissance est projetée par l'INSEE à 1% pour 2026, pénalisée par le ralentissement de l'investissement, la consommation des ménages encore prudente et un contexte budgétaire et politique incertain.

Le graphique suivant illustre l'évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation.



L'instabilité politique de la France a des impacts négatifs sur son économie, ralentissant notamment les investissements qui sont en reculs. Les créations d'emplois sont presque nulles. Les ménages continuent d'épargner de manière forte, avec un taux se situant aux alentours de 19%.

Tous ces éléments factuels dévoilent une attitude prudente des différents acteurs de l'économie, attitude résultant de six années de crises successives : crise sanitaire (Covid-19), crise diplomatique et conflits géopolitiques, crise de l'énergie, crise politique (censure du gouvernement Barnier), crise budgétaire (déficit public excessif).

Au-delà du contexte macroéconomique qui pourrait avoir des conséquences sur l'évolution des dépenses (dépenses de fonctionnement en augmentation dynamique) et sur les recettes, les efforts demandés aux collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics va de nouveau peser lourdement sur les EPCI adhérents.

LA LOI DES FINANCES 2026 : LES PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LE SMECTOM

Le projet de loi de finances de finances pour 2026, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, a été votée le 2 février 2026. Cette loi de finances consacre un effort de 2 milliards d'euros à la charge de collectivités.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : la poursuite d'une trajectoire à la hausse

• Pour l'enfouissement

La TGAP sur l'enfouissement atteint 65€ HT/Tonne au 1er janvier 2025, marquant l'achèvement de la trajectoire de hausse progressive initiée par la loi de finances de 2019.

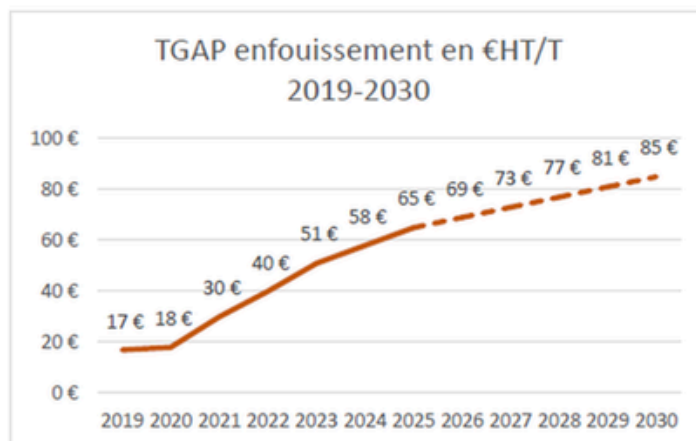
Ce niveau élevé renforce la pression économique sur les filières d'élimination finale et a pour but d'inciter les syndicats de déchets à accélérer leur transition.

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) acte une nouvelle augmentation crantée jusqu'en 2030, avec un rythme +4 € par an, portant le tarif à 69€ HT/Tonne à compter du 1er mars 2026 et jusqu'à 85€ HT/Tonne en 2030.

Cette exposition accrue sur les tonnages enfouis justifie d'autant plus les efforts de prévention et de réduction.

Evolution de la TGAP 2019-2030

Année	TGAP enfouissement en €HT/T	Augmentation annuelle	
2019	17 €		
2020	18 €	1 €	6%
2021	30 €	12 €	67%
2022	40 €	10 €	33%
2023	51 €	11 €	28%
2024	58 €	7 €	14%
2025	65 €	7 €	12%
2026	69 €	4 €	6%
2027	73 €	4 €	6%
2028	77 €	4 €	5%
2029	81 €	4 €	5%
2030	85 €	4 €	5%



Augmentation réelle de 2019 à 2025 / Augmentation projetée de 2026 à 2030

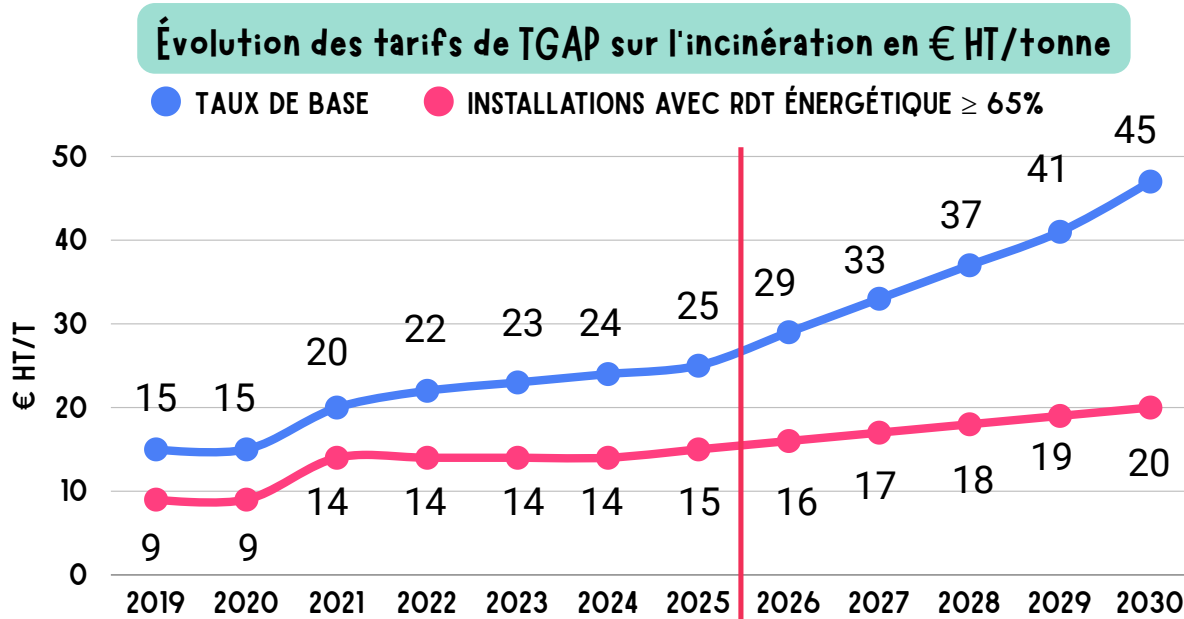
Pour rappel, la TGAP est appliquée à toutes les tonnes de déchets résiduels. Reversée à l'Etat, elle est elle-même soumise à une TVA de 10%, relevant le coût subi par la collectivité en 2026 à 75,9 € TTC/T. Par les augmentations successives de ces dernières années, la TGAP relative à l'enfouissement a pratiquement quadruplé entre 2019 et 2026.

• Pour l'incinération

Il est prévu que le tarif augmente de 1 €HT/ tonne chaque année pour les installations ayant un rendement énergétique supérieur ou égal à 65 %, pour atteindre 20 €/tonne en 2030.

Pour les installations dont le rendement énergétique est inférieur à 65 %, le tarif va augmenter de 4 €/tonne chaque année pour atteindre 45 €HT/tonne en 2030 ;

Le tarif pour les installations dont le rendement énergétique est inférieur à 65% (bleu), va nettement augmenter à partir de 2026. Le but est clairement d'inciter les exploitants à améliorer le rendement énergétique de leurs installations.



Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Concernant la fiscalité, la loi de finances 2026 prévoit une simplification du régime de TVA applicable aux opérations de gestion des déchets réalisées ou achetées par les collectivités.

Jusqu'ici, deux taux différents étaient applicables :

- 5,5% pour la collecte séparée, le tri et la valorisation matière ;
- 10% pour les autres modes de collectes et de traitement.

Ce double régime avait pour conséquence défavorable l'application d'un taux de 10% dans le cas d'opérations uniques c'est-à-dire un ensemble d'opérations comprenant à la fois des prestations relevant du taux à 10% et à la fois du taux à 5,5%. La loi de finances 2026 propose l'unification du taux à 5,5% pour l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets.

RÈGLES DE CONSTRUCTION DU BUDGET

02

RÈGLES DE CONSTRUCTION DU BUDGET

Les éléments, sur lesquels reposent la construction du budget d'une part et la détermination des contributions de ses adhérents d'autre part, sont identiques aux années précédentes.

Toutefois, il convient de les rappeler. Ils peuvent être résumés comme suit :

- La détermination des prix unitaires découle d'un **suivi analytique par service**. Ainsi, le budget du Syndicat résulte de la consolidation de 17 budgets élémentaires ;
- Les modes et fréquences de collecte étant hétérogènes sur le territoire du SMECTOM, les coûts unitaires afférents à la collecte et à la pré-collecte sont calculés sur la base d'une population équivalente auxquels sont appliqués des prix unitaires par habitant.

FS= Frais de structure

Base de calcul	Admin.	Comm.	Prev.	MG	Recycl.	Déchett	Hyg. et sécurité	Coll. Biodéchets	Coll.	Pré-coll.	DV	TRI	OM	FS* SMTD 65
	Pop DGF								Pop équiv. Coll.	Pop équiv. Pré-coll.	Tonnes			

$$\text{Pop equiv collecte} = \text{Pop équiv p-collecte} = \text{Pop DGF} * (C_{OM} + C_{CS})$$

A Noter

En 2024, création de 3 nouveaux services comptables :
 "Hygiène et sécurité", "Collecte des biodéchets" et "Frais de Structure (FS) SMTD65"

Les valeurs du coefficient C sont définies ci-dessous :

COLLECTE OM			
Fréquence hebdo	1	2	3
P à P	$-0,05 * X^2 + 0,35 * X + 0,7$		
	1	1,2	1,3
BDR	$0,8 + 0,1X$		
	0,9	1	1,1
Colonnes	$0,775 + 0,0775X$		
	0,85	0,9	0,95

COLLECTE SELECTIF		
Fréquence hebdo	0,5	1
P à P		0,25
BDR	$0,1 * X$	
	0,05	0,1
Colonnes	$0,05 * X$	
	0,025	0,05

- Pour les services « administration », « communication », « prévention », « moyens généraux » et « recyclerie » et « déchetteries », les contributions sont calculées à partir des DGF de chaque communauté de communes auxquelles sont appliquées des prix unitaires par habitant.
- Pour le traitement (OM, sélectif et « déchets verts »), **les flux financiers découlent des tonnages collectés** auxquels sont appliqués des prix unitaires à la tonne (fixés par le syndicat de traitement).
- Cette année encore les contributions sont calculées selon les anciens regroupements de communes (appelés ici pôles). Toutefois, pour des raisons d'optimisation des circuits de collecte, il conviendra pour chaque adhérent de se positionner quant au maintien de cette contrainte.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE SMECTOM

03

1- Le territoire

	Population DGF 2025	Nombre de communes
CC Plateau de Lannemezan - CCPL	19 935	57
CC Aure Louron - CCAL	19 087	46
CC des Coteaux du Val d'Arros - 3CVA	8 297	37
CC Neste Barousse- CCNB	5 110	18
CC Pays de Trie et du Magnoac CCPTM	7 714	50
TOTAL	60 143	208

2- Les services

1 - La collecte des ordures ménagères :

La collecte traditionnelle des déchets ménagers et assimilés se fait en porte en porte ou en bac de regroupement.

Les fréquences varient entre :

- 2 fois par semaine, en Bac de Regroupement (BDR), pour les communes de : Ilhet, Sarrancolin, Ancizan, Cadéac, Grézian, Guchen, Saint-Laurent de Neste et Mauvezin ;
- 3 fois par semaine, en BDR, pour la commune d'Arreau ;
- 1 fois par semaine sur toutes les autres communes.

8 équipes de 2 ou 3 agents sont chargées de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

2- La collecte des emballages ménagers recyclables :

Pour les emballages ménagers recyclables (hors verre), la collecte se déroule en porte à porte, via les bacs de regroupement ou par les points d'apport volontaire.

- **En porte à porte** : Lannemezan, Pinas, La Barthe de Neste, Avezac-Prat, Capvern, Tournay et Trie sur Baïse ;
- **En bacs de regroupement ou en points d'apport volontaire** : sur toutes les autres communes.

La fréquence varie de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.

3- La collecte du verre :

Sur l'ensemble de la zone du SMECTOM, la collecte a lieu en points d'apport volontaire, grâce aux colonnes Récup'verre.

La collecte du verre est assurée par un seul agent à l'aide d'un polybenne équipé d'une grue de manutention.

4- La collecte des cartons pour les commerçants :

Pour les commerçants de Lannemezan, de la CC d'Aure et des Véziaux d'Aure, la collecte est hebdomadaire. Elle a lieu juste avant ou après la collecte sélective et elle est réalisée par la même équipe. Ces cartons sont stockés dans des conteneurs à couvercle bleu mis gratuitement à disposition des commerçants, puis sont déchargés au centre de tri de Capvern pour y être directement mis en balles. Celles-ci sont ensuite expédiées vers des usines de recyclage.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE SMECTOM

5- Les déchetteries gérées par le SMECTOM :

Le SMECTOM a développé un réseau de 10 déchetteries dont il assure la gestion en régie :

DECHETTERIES	LOCALISATION	DEPUIS LE
BORDERES LOURON	D 618 - 65590 BORDERES LOURON	01/04/2023
CAPVERN	N°3000 RD 938 - 65130 CAPVERN	
CASTELNAU-MAGNOAC	Route de Cizos - 65230 CASTELNAU-MAGNOAC	01/10/2024
GALAN	Rue Pontic - 65330 GALAN	01/11/2013
GRÉZIAN	65240 GREZIAN	01/01/2014
HÈCHES	Quartier Oulits- 65250 HECHES	01/05/2009
NESTIER	Route des Sablières - 65150 NESTIER	01/01/2015
ST LARY SOULAN	Route d'Aragnouet - 65170 ST LARY	01/04/2023
TOURNAY	ZA du Gabastou - 65190 TOURNAY	31/12/2016
TRIE SUR BAISE	Route de Tarbes - 65220 TRIE SUR BAISE	



6- La pré-collecte :

Ce service a été créé en début d'année 2018.

Ses principales missions :

- Gestion du parc de conteneurs (nouvelles dotations, remplacements, échanges, retraits, ...) ;
- Gestion du parc de colonnes à verre et à emballages ;
- Maintenance des bacs et colonnes ;
- Lavage des bacs mis à disposition des communes et lavage des colonnes aériennes.

7- La tarification incitative et la redevance spéciale

Ce service a été créé en 2020 pour 3 raisons :

Tout d'abord en réponse à l'évolution du contexte réglementaire sur le mode de financement du service d'élimination des déchets.

- Les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'intégration par les collectivités territoriales d'une part incitative dans le mode de financement : la Reom et la Teom pourront intégrer une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, chapitre II, article 46).
- La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit une généralisation de la tarification incitative avec un objectif de 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025.

Ensuite pour répondre à la demande de certaines Communautés de Communes, dont la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros en premier lieu, qui souhaitent instaurer ce type de financement sur leur territoire afin d'appliquer le principe « pollueur-payeur » et inciter directement l'utilisateur, par le levier économique, à réduire sa production de déchets et/ou à participer plus activement aux collectes sélectives et donc au recyclage.

Et enfin pour rétablir une équité entre les ménages et les non-ménages par la mise en œuvre d'une redevance spéciale (RS). Cette redevance s'applique aux entreprises et établissements publics en les amenant à contribuer financièrement au fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets en fonction de leur utilisation de ce service. Ainsi, la redevance spéciale permet de ne pas faire porter l'intégralité des dépenses liées aux déchets sur les seuls ménages.

3- Le traitement des déchets

Depuis le 1er janvier 2008, le SMECTOM n'assure plus le traitement des déchets. Cette mission a été déléguée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65).

Jusqu'au 1er février 2010, les ordures ménagères étaient traitées au centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Capvern.

Actuellement, les ordures ménagères de notre département sont externalisées.

Mode de traitement des OM	Sites de traitement	Tonnages			%
		OM	Refus de tri	OM+ refus de tri	
 Enfouissement	LIEUX (31) - SYSTOM	3 554	633	4 187	40,55%
 Incinération	BESSIÈRES (31) - ECONOTRE	6 140	0	6 140	59,45%
TOTAL		9 694	633	10 327	100%

En 2025

Les ordures ménagères :

- **41%** sont enfouies à Lieoux
- **59 %** sont incinérées
- Les **refus de tri** (soit 633 tonnes) sont en totalité dirigés **vers Lieoux pour y être enfouis**

Les emballages, sont vidés au centre de tri de Capvern pour y être triés par catégorie puis envoyés vers des usines de recyclage.



4- Les moyens techniques

Soucieux de l'environnement, le SMECTOM effectue toutes ses acquisitions de véhicules en prenant systématiquement en compte les dernières normes et en veillant à ce que les taux de rejets de CO2 dans l'atmosphère soient les plus faibles possibles.

Le SMECTOM possède un parc de véhicules important ce qui permet donc, en cas de panne, d'avoir une réactivité adaptée.

De plus, le SMECTOM est doté d'un atelier équipé de tous les outils nécessaires et d'un responsable d'atelier en charge de :

- L'entretien et la réparation des véhicules (camions, voitures, utilitaires, chariots élévateurs...)
- L'entretien des équipements du garage
- La gestion de l'utilisation des véhicules
- L'organisation des contrôles techniques et réglementaires des véhicules



14 BOM équipées de lève-conteneurs (pour des bacs de 80 litres à 1 100 litres) répondant aux normes en vigueur et contrôlées trimestriellement par un organisme agréé.	3 équipées d'une benne de 16 m3 (dont 2 en location)
	4 équipées d'une benne de 14 m3
	4 équipées d'une benne de 12 m3
	3 EVOLUPACK (collecte des bacs et des colonnes semi enterrés)
6 POLYBENNES répondant aux normes en vigueur et contrôlées semestriellement par un organisme agréé.	2 avec une grue pour le vidage des colonnes à verre et emballages (PTRA de 26 tonnes)
	2 pour les rotations de bennes des déchetteries (PTRA de 26 tonnes)
	1 pour les rotations de bennes des déchetteries et le transfert du verre à Albi (PTRA de 26 tonnes)
	1 mulet qui permet, en saison haute de répondre à l'augmentation des rotations des bennes de déchetteries et de palier aux éventuelles pannes des 5 autres véhicules (PTRA de 26 tonnes)
1 Laveuse pour conteneurs, colonnes à verre et emballages, équipée d'une cuve de 4 000 litres compartimentée en deux (un compartiment de 2 200 litres pour l'eau propre et un compartiment de 1 800 litres pour la récupération des eaux de lavage).	
2 chariots télescopiques	
4 Fourgons dont un équipé en atelier afin d'assurer un dépannage rapide sur les circuits de collecte.	
6 véhicules légers utilitaires	

BILAN COMPTABLE EXERCICE 2025

04

1 - Fonctionnement	BP 2025	CA 2025	% réalisé
Recettes	13 145 424,77 €	11 756 735,36 €	89,44%
Dépenses	13 145 424,77 €	10 801 578,01 €	82,17%

Résultats de fonctionnement 2025	955 157,35 €
Résultat antérieur (002)	2 320 911,48 €
Résultat cumulé à reporter	3 276 068,83 €



- Le budget de **fonctionnement** a été réalisé à hauteur de **89%** en recettes et **82%** en dépenses.
- Résultat d'exploitation global de la section de fonctionnement excédentaire : **955 157,35 €**
- A reporter au 002 du BP 2026 : **3 276 068,83 €**

2 - Investissement	BP 2025	CA 2025	% réalisé
Recettes	6 483 546,54 €	2 549 153,62 €	39,32%
Dépenses	6 483 546,54 €	4 129 123,27 €	63,69%
Résultats d'investissement 2025	-1 579 969,65 €		
Résultat antérieur (001)	1 602 619,58 €		
Résultat cumulé à reporter	22 649,93 €		



- Le budget d'**investissement** a été réalisé à hauteur de **39%** en recettes et **64%** en dépenses.
- Résultat d'exploitation global de la section d'investissement déficitaire : **-1 579 969,65 €**
- A reporter au 001 du BP 2026 : **22 649,93 €**

3 - Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé	3 276 068,83 €
Résultat d'investissement cumulé	22 649,93 €
Résultat global	3 298 718,76 €

4 - Restes à réaliser

En recette	400 000,00 €
En dépenses	496 043,92 €
Résultat cumulé à reporter	22 649,93 €
Solde des restes à réaliser	-73 393,99 €

5 - Solde réellement disponible

3 298 718,76 €
-73 393,99 €
3 225 324,77 €



RÉTROSPECTIVE

05

RÉTROSPECTIVE

TONNAGES 2025 ET
INSCRIPTIONS BP 2026

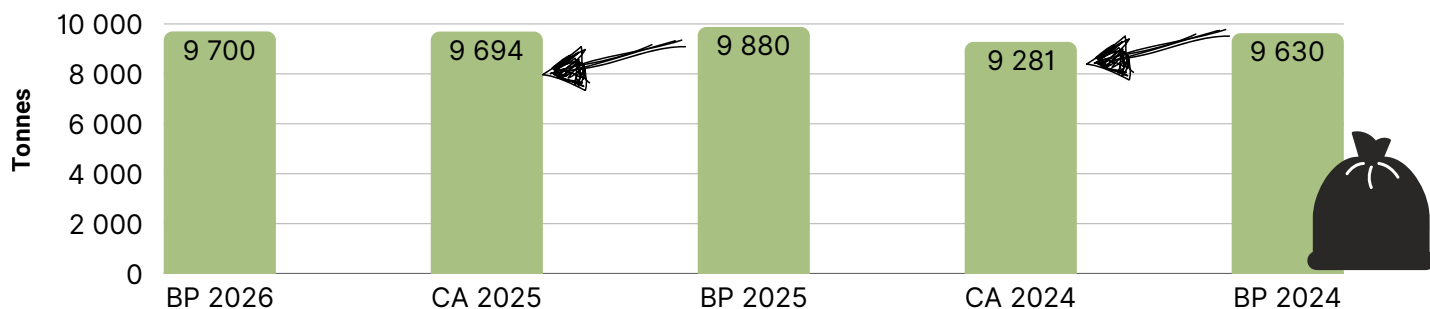
5.1



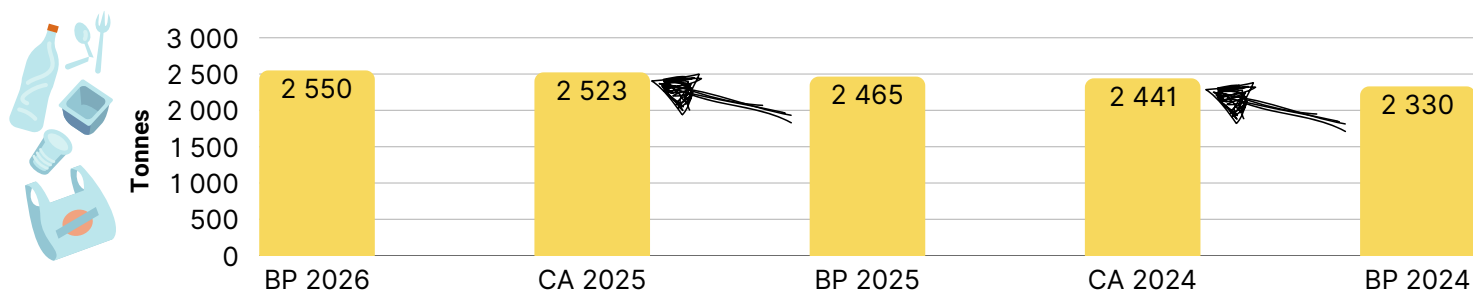
1 – Tonnages globaux (en tonnes)

	Ordures ménagères (OM)	Sélectif (CS)	Déchets verts (DV)
BP 2026	9 700	2 550	5 430
CA 2025	9 694	2 523	5 167
BP 2025	9 880	2 465	5 480
CA 2024	9 281	2 441	4 730
BP 2024	9 630	2 330	4 290

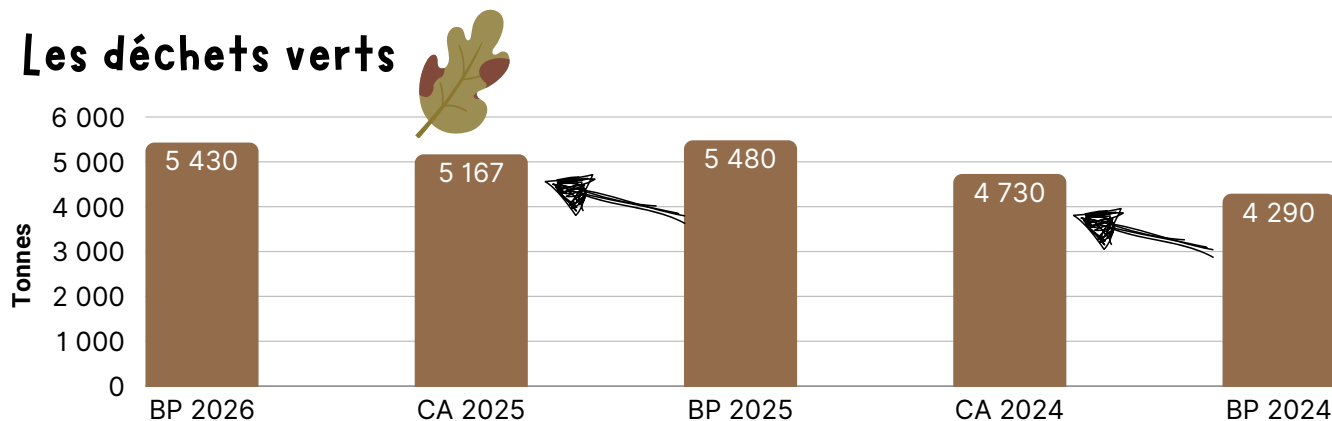
• Les ordures ménagères



• Le sélectif



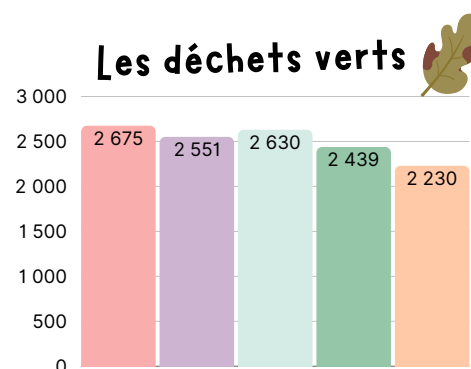
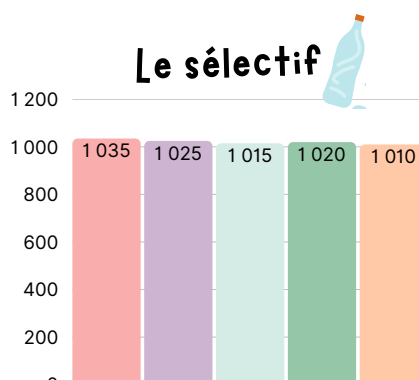
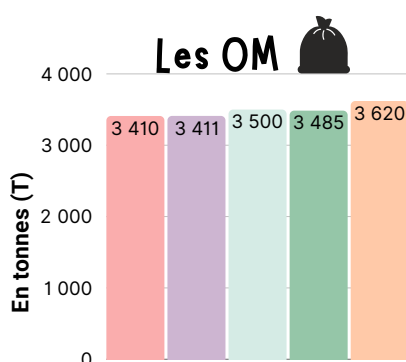
• Les déchets verts



2 - Tonnages par Communautés de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN

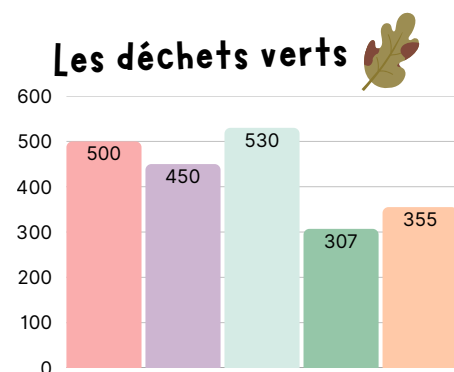
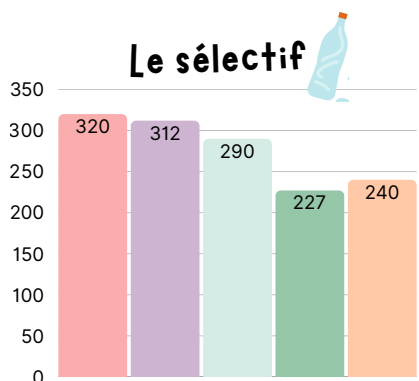
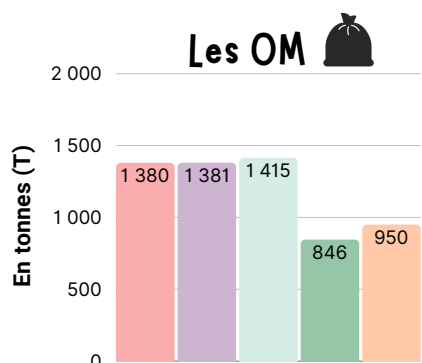
	BP 2026	CA 2025	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	3410	3411	3 500	3 485	3 620	3 507	3 763
CS	1035	1025	1 015	1 020	1 010	993	995
DV	2675	2551	2 630	2 439	2 230	2 289	1 921



● BP 2026 ● CA 2025 ● BP 2025 ● CA 2024 ● BP 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC

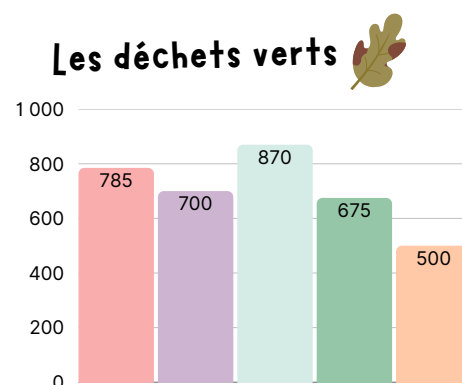
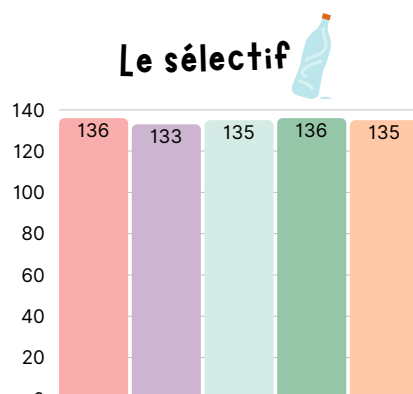
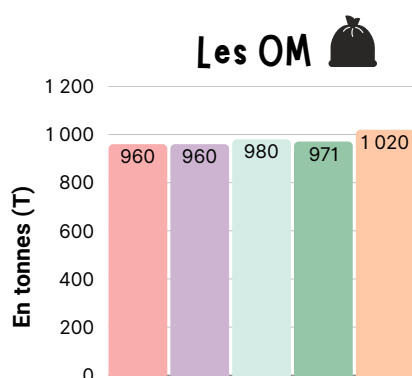
	BP 2026	CA 2025	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	1380	1381	1415	846	950	646	657
CS	320	312	290	227	240	177	165
DV	500	450	530	307	355	271	236



● BP 2026 ● CA 2025 ● BP 2025 ● CA 2024 ● BP 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE

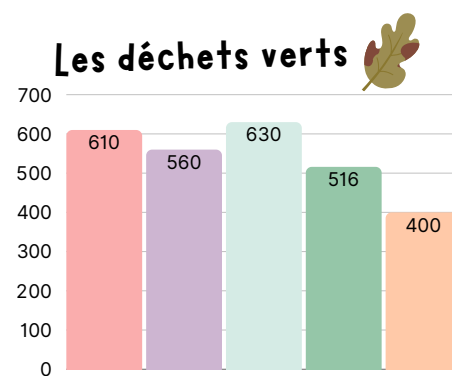
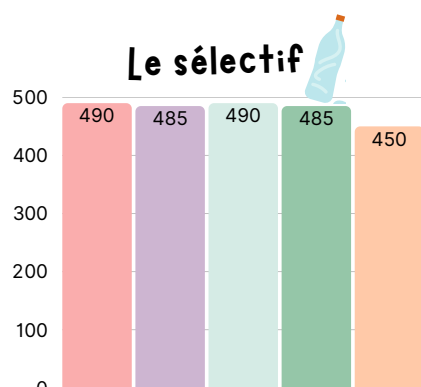
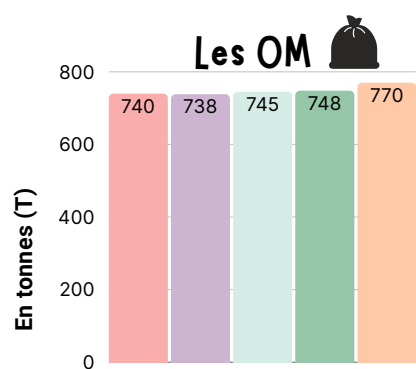
	BP 2026	CA 2025	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	960	960	980	971	1020	976	1060
CS	136	133	135	136	135	133	130
DV	785	700	870	675	500	504	436



● BP 2026 ● CA 2025 ● BP 2025 ● CA 2024 ● BP 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS

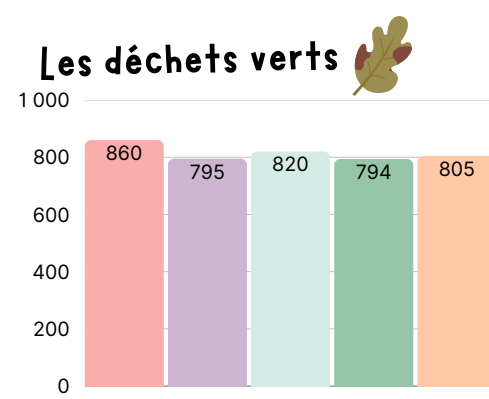
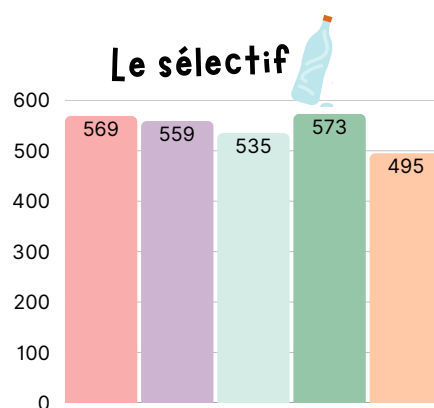
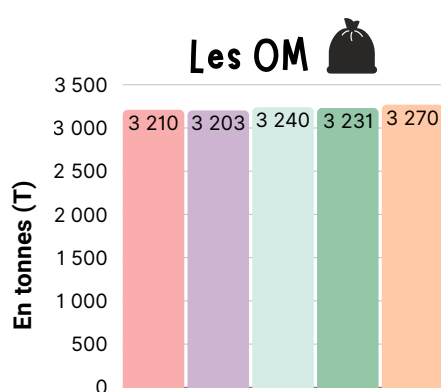
	BP 2026	CA 2025	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	740	738	745	748	770	768	970
CS	490	485	490	485	450	453	415
DV	610	560	630	516	400	406	376



● BP 2026 ● CA 2025 ● BP 2025 ● CA 2024 ● BP 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

	BP 2026	CA 2025	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	3 210	3 203	3 240	3 231	3 270	3 131	3 450
CS	569	559	535	573	495	489	495
DV	860	795	820	794	805	410	411



● BP 2026 ● CA 2025 ● BP 2025 ● CA 2024 ● BP 2024

A RETENIR – INSCRIPTIONS AU BP 2026

	CCPL	CCPTM	CCNB	3CVA	CCAL
 OM	3410	1380	960	740	3 210
 CS	1035	320	136	490	569
 DV	2675	500	785	610	860

COMME CHAQUE ANNÉE...

Ces éléments de bilan et les écarts constatés entre les réalisations et les tonnages prévus au BP engendreront des régularisations pour les Communautés de Communes.

RÉTROSPECTIVE

LES SERVICES

5.2

● Les déchetteries

- **Déchetterie de Capvern** : Ouverture de la nouvelle déchetterie le 13/10/2025
- **Déchetterie de Castelnau-Magnoac** : Mise en place de deux nouvelles benne (Bois et ECOMAISON) pour limiter les tonnages d'encombrants et mise en place de la collecte des ampoules et des néons (ECOSYSTEM).
- **Déchetterie de Nestier** : Réalisation du contrôle périodique par l'organisme SOCOTEC le 23/01/2025.
- **Pour toutes les déchetteries** : Collecte des téléphones portables pour le Tour de France en partenariat avec ECOSYSTEM

● La pré-collecte

- Interventions terrains (dotations, échanges, remplacement) suite aux signalements des agents de collecte ou demandes des usagers
- Intégration dans notre base de données de tous les contenants CCAL et CCPTM (secteur Magnoac)
- Dotation de bacs pour les communes et les commerces soumis à la RS au réel sur le Magnoac
- Prêt (180) et location (140) de conteneurs pour événements

● La redevance-spéciale (RS)

• Territoire CCAL :

-1ère facturation pour les centres de vacances, les restaurants, les supermarchés, les EHPAD et le collège - (1ère facturation des campings et des communes en 2024).

-Communes et professionnels, au forfait ;

-EHPAD Guchen et Collège Arreau, au volume installé

• Territoire CCPTM (Trie) : Abattement de 25%

• Territoire CCPTM (Magnoac) :

-Première facturation : 2^{ème} semestre 2025

-Abattement de 50%

• Facturation : 835 000€ (CCPL avec 581 000€, CCPTM avec 54 000€, CCAL avec 200 000€)

• La Recyclerie

Dates clés :

- 20 juin 2025 : signature de la convention SMECTOM – RécupActions65
- Juillet – Septembre : aménagement des locaux
- 31 juillet 2025 : fermeture de la Recyclerie à Lannemezan
- 19 août 2025 : occupation de la nouvelle Recyclerie par RécupActions65
- 22 septembre 2025 : ouverture au public de la Recyclerie du Pôle de Valorisation
- 6 novembre 2025 : visite du préfet des Hautes Pyrénées
- 7 novembre 2025 : mise en place du Comité de suivi de l'évolution de l'activité réalisée par Récup'Actions65

La nouvelle Recyclerie :

- Atelier Chantier d'Insertion (ACI)
- 10 postes d'insertion (CCDI, 28h/semaine) (8 ETP)
- 1 Encadrante Technique d'Insertion
- 1 Assistant Technique d'Insertion
- 1 Chargé d'Insertion Professionnel (16 h/semaine)
- Ouverture du magasin : mardi – samedi (9h-12h / 14h-18h)
- Tous types de dons acceptés, y compris les vêtements.

• Animations et communication

Animations :

- 22 visites du centre de tri, 268 personnes accueillies sur place
- 1468 personnes sensibilisées par le biais de 66 animations
- 20 établissements public (écoles, centre de loisir, associations...) ont fait appel à nous en 2025
- Le SMECTOM a aussi participé à une opération de ramassage des déchets sur la commune d'Orieux avec la Mission Locale de Lannemezan avec 500 kg de déchets ramassés.
- Nous avons aussi soutenu le PETR pays des Nestes dans le même type d'opération autour du lac de Saint-Laurent-de-Neste (« Opération Rivière Propre ») : 800 kg de déchets sortis de la nature*

Communication :

- Réalisation de différents supports pour l'ensemble des services (flyers, panneaux, livrets, autocollants ...)
- Mise en place de la communication pour le contrôle d'accès à la déchetterie de Capvern,
- Réalisation des panneaux d'information pour la nouvelle déchetterie de Capvern et la Recyclerie
- Participation au bulletin municipal de certaines Mairies
- Actualisation du site internet et des réseaux sociaux
- ...

• Les ressources humaines

- 2 nominations par voie de mutation
- 2 nominations stagiaire
- 10 titularisations
- 1 retraite progressive
- 2 agents en disponibilité au 31/12/2025
- 7 avancements de grade
- 35 avancements d'échelon
- 16 embauches en emploi d'été
- 3 démissions
- 2 mutatuions
- 1 mise à disposition
- Poursuite du dialogue social avec 1 réunion du CST
- Poursuite de la professionnalisation des agents grâce au plan de formation
- Poursuite de la politique de maintien dans l'emploi d'agents touchés par la maladie ou le handicap, notamment via la collaboration avec la médecine du travail et le FIPHFP
- Mise en place du logiciel planning
- Cadeau de fin d'année pour l'ensemble des agents.

• Les biodéchets (Lannemezan, La Parthe de Neste et Capvern)

Collecte des professionnels - 71 tonnes de biodéchets détournés

- Démarrage de la collecte le 6 avril 2023
- La collecte a été élargie à 34 professionnels
- Suivi de la collecte sur le terrain (qualité, tonnage)
- Contact avec les professionnels dont le tri est erroné
- Moyenne de présentation des bacs : 58 %
- Diminution des OMr 2022-2025 : -27 %
- Flux « biodéchets » inclus dans la Redevance Spéciale

Collecte des ménages - 54 tonnes de biodéchets détournés

Démarrage de la collecte le 4 avril 2024

- 67 Points d'Apport Volontaire installés
- Retrait des housses plastique pour une meilleure visibilité du tri
- 20 % de participation ; 20 % de remplissage
- 1 137 ménages dotés de kits (28,4 %)
- 130 ménages dotés de sacs kraft (2ème année) (11,4 %)
- 28 % des ménages compostent déjà chez eux
- 23 kg biodéchets détournés/hab./an

Observations globales

- Stabilisation du taux de refus des bacs lors de la collecte (moins d'erreurs de tri)
- Moyenne de 3 tonnes de biodéchets détournés par semaine (C1)

• Le compostage

Compostage collectif (partagés + autonomes) -

En 2025 :

- Installation d'1 nouvelle aire de compostage collectif en pied d'immeuble (soit environ 1 tonne de biodéchets évitée annuellement).
- Installation de 10 nouvelles aires de compostage autonome en établissement (soit environ 15 tonnes de biodéchets évitées annuellement).
- 9 interventions de maintenance sur des sites existants (remplacement de bacs vieillissants, ajout de bacs...)

Depuis 2015 :

- Installation de 87 aires de compostage autonome en établissement dont 54 fonctionnant correctement à ce jour, soit **environ 81 tonnes de biodéchets détournés en 2025**.
- Installation de 20 aires de compostage collectif/partagé dont 16 fonctionnant correctement à ce jour, soit **environ 16 tonnes de biodéchets détournés en 2025**.

* Site de compostage collectif/partagé : de quartier, de pied d'immeuble... - 1 composteur partagé installé = env. 1000kg de déchets détournés par an)

** Site de compostage autonome en établissement : en restauration collective, campings, restaurants... - 1 composteur autonome installé = env. 1500kg de déchets détournés par an)

Compostage individuel - 29,8 tonnes de biodéchets détournés

- Depuis 2022, 1 033 composteurs vendus dont **239 vendus en 2025**
(1 composteur vendu = env. 105 kg de déchets détournés par an)
- Vente de composteur au Pôle de Valorisation du SMECTOM les mercredis et possibilité de livraison dans les déchetteries du territoire.

Prévention des déchets verts -

- **53,5 tonnes de branchages détournés en 2025** et tout autant de broyat mis à disposition des usagers
- Environ 1070 m³ de branchages détournés des bennes à déchets verts en 2025, soit plus de 42 bennes de 25 m³ évitée.
- Installation de 15 composteurs de cimetière

En collaboration avec le Département :

- Réorganisation de la gestion des déchets sur le site de l'Abbaye de l'Escaladieu
- Sensibilisation au tri et réorganisation de la gestion des conteneurs OM et sélectif au collège du Val d'Arros (3CVA).
- Aide à l'organisation de pesées alimentaires dans les collèges du territoire + relance du compostage avec les équipes de cuisine, personnel technique et direction du collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste (CCNB).

• L'hygiène et la sécurité

- 17 accidents de service (13 agents titulaires, 4 contractuels) et 1 accident de trajet ;
- 10 agents ont suivi un recyclage de conduite en sécurité R490F, R482F et chargeuse ;
- 3 agents ont suivi la formation FCO
- 23 agents ont suivi la formation manipulation d'extincteurs

- Suivi continu des trousseaux de secours et du matériel de sécurité
- Déploiement des registres SST et installation de thermomètres dans les déchetteries (local gardien + local produits chimiques).
- Coût annuel dotation EPI : 26 513,87 €
- Coût annuel médecine agréée et médecine du travail : 15 221,64 €

● Les moyens généraux

Ce service permet d'effectuer de nombreux travaux en régie et donc de réaliser des économies substantielles en évitant de faire appel à des artisans ou à des entreprises extérieures.

Liste des principaux travaux effectués en 2024:

• Déchetteries

- Réparation et entretien de l'ensemble de nos bennes
- Création et mise en place d'une passerelle pour faciliter l'accès à la benne "encombrants" (Bordères-Louron)
- Réparation et modification du portail d'entrée (Castelnau-Magnoac)
- Mise en place de panneaux d'identification des flux sur les quais (Saint-Lary)
- Réparation de la grille anti effraction et fenêtre du local gardien (Galan)

• Pôle de valorisation

- Fixation au mur de l'écran principal (salle animations/réunions)
- Réalisation d'une crédence dans tous les lieux avec point d'eau
- Installation des panneaux de communication (Recyclerie)
- Peinture du rayonnage (Recyclerie)
- Mise en place et montage des racks (Dépôt Recyclerie)
- Réalisation des supports et mise en place de panneaux d'identification des flux sur les quais (en collaboration avec les agents de déchetterie)
- Installation de tous les distributeurs (savon, papier)

• Ancien local de la Recyclerie à Lannemezan

- Remise en état du local (peinture + placo)

• Espaces verts

- Entretien du massif devant le bâtiment administratif (Capvern)
- Tonte et débroussaillage des différents sites du SPECTOM (sauf St Lary et de Hèches)

• Broyage des déchets verts

- Dans toutes les déchetteries en fonction de l'apport et de la saison
- Apport de broyat à la déchetterie de St Lary.

• Colonnes verre et sélectif

- Entretien et réparation des colonnes sur tout le territoire

NOTES

Ouverture du Pôle de valorisation le 22 septembre 2025 pour la Recyclerie et le 13 octobre 2025 pour la déchetterie.



RÉTROSPECTIVE

L'ANALYSE
FINANCIÈRE

5.3

1 – Fonctionnement : Les dépenses 2025

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	2 266 608.13 €	2 026 741,26 €	1 845 936,57 €	1 421 631,08 €	1 275 756,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 567 754.85 €	3 399 182,28 €	3 181 800,17 €	2 740 262,02 €	2 665 511,95 €
65	Autres charges de gestion courante	4 280 958.06 €	3 915 339,26 €	3 870 481,48 €	3 468 619,69 €	3 290 571,47 €
66	Charges financière	184 530.32 €	65 281,36 €	52 554,59 €	27 009,14 €	26 784,63 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	646,02 €	10 120,14 €	2 260,57 €	0,00 €
68	Provisions	675.79 €	1 304,13 €	1 218,69 €	1 218,69 €	1 168,88 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	501 050.86 €	717 505,21 €	321 253,55 €	402 633,10 €	396 278,79 €
Dépenses de fonctionnement		10 801 578.01 €	10 125 999,52 €	9 283 365,19 €	8 063 634,29 €	7 656 072,08 €

Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter régulièrement depuis 2019. Notons toutefois un bond conséquent (+15%) entre 2022 et 2023 du fait de l'extension du périmètre d'intervention du SPECTOM sur les 28 communes restantes de la CCAL.

Puis un nouveau bond important entre 2023 et 2024 (+9%) avec l'impact de l'extension précédemment citée sur une année complète mais aussi l'impact sur 3 mois de l'intégration du territoire du Magnoac

Enfin, entre 2024 et 2025 (+7%) avec la prise en compte du secteur du Magnoac sur une année pleine

De plus, le contexte inflationniste vient également aggraver les choses.

Les charges qui pèsent le plus sur le budget du syndicat sont :

- **Chapitre 65** : "autres charges de gestion courante" qui inclue les contributions du SMTD65 qui représente 40% des dépenses totales de fonctionnement du syndicat. Les charges du SMTD sont incluent dans ce chapitre et pèsent pour 92%.
- **Chapitre 12** : "charges de personnel" qui représentent 33% des dépenses totales de fonctionnement
- **Chapitre 11** : "charges à caractère général" qui représentent 21% des dépenses totales de fonctionnement.

NOTES

Au **Chapitre 66** les charges financières (remboursement intérêts d'emprunts) **ont presque triplés** du fait des nouveaux emprunts contractés pour la construction du pôle de valorisation.

2 – Fonctionnement : Les recettes 2025

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
013	Atténuations de charges	160 737.50 €	110 560,15 €	157 229,57 €	83 798,50 €	72 469,21 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 753.74 €	31 680,12 €	13 212,33 €	55 672,39 €	18 932,15 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 065 717.08 €	1 045 729,82 €	777 334,34 €	601 071,97 €	395 229,11 €
73	Impôts et taxes/ fiscalité locale	0.00 €	0,00€	24 273,44 €	57 339,08 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	10 455 140.40 €	9 324 853,86 €	8 930 947,60 €	7 599 217,96 €	7 106 901,09 €
75	Autres produits de gestion courante	35 282.51 €	30 127,61 €	26 406,95 €	24 035,53 €	23 794,52 €
76	Produits financiers	0.00 €	1 331,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	27 800.00 €	217 632,58 €	9 477,89 €	15 061,97 €	8 388,04 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 304.13 €	1 218,69 €	1 218,69 €	1 168,88 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement		11 756 735.36 €	10 763 133,83 €	9 940 100,81 €	8 437 366,28 €	7 625 714,12 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 320 911.48 €	1 683 777,17 €	1 358 801,90 €	985 069,91 €	1 015 427,87 €
Recettes totales		14 077 646.84 €	12 446 911,00 €	11 298 902,71 €	9 422 436,19 €	8 641 141,99 €
Résultat annuel		955 157.35 €	637 134,31 €	656 735,62 €	373 731,99 €	-30 357,96 €

- Le chapitre 70 représente 9% des recettes totales de fonctionnement. Ce chapitre augmente chaque année depuis 2022 (date de la mise en place de la RS sur la CCPL) du fait de son déploiement sur les autres com com et de la montée en charge.

La RS représentant 83% des recettes de ce chapitre

- Le chapitre 74 regroupe les recettes des écoorganismes ainsi que les contributions des communautés de communes et représentent 89% des recettes totales de fonctionnement.

Les contributions des com com représentent à elles seules 87% de ce chapitre et 77% des recettes totales de fonctionnement.



3.1 – Investissement : Les principales recettes

Chapitre	Libellé	Montants	Précisions
10	10222 - FCTVA	23 308,14 €	
13	Subventions	455 028,74 €	Construction du Pôle de valorisation : 382 557,14 € Équipement du pôle de valorisation : 2 469,83 Bennes compactrices : 30 000 € Mise en place collecte des biodéchets + acquisition de composteurs : 40 001,74 €
16	1641 - Emprunts	1 467 000,00 €	Versement du solde des emprunts relatifs à la construction du pôle de valorisation
041	Opérations patrimoniales	102 765,88 €	Écritures comptables relatives au pôle de valorisation
040	Opérations d'ordres entre sections	501 050,86 €	Amortissement, + ou - value
RECETTES D'IVESTISSEMENT		2 549 153,62 €	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 602 619,58 €	
RECETTES TOTALES		4 151 773,20 €	



3.2 – Investissement : Les principales dépenses

Chapitre	Libellé	Montants	Précisions
16	1641 -Remboursement d'emprunts (capital)	674 350,70 €	
20	2051 -Concessions et droits similaires	1 800,00 €	Déploiement logiciel RH (planning, congés, ...)
21	2152 - installation de voirie	3 520,15 €	Panneaux de signalisation pôle de valorisation (sur la RD 938)
	215738 - Autre matériel et outillages de voirie	322 402,08 €	Acquisition de 4 compacteurs monoblocs (DCAP) : 220 512,00 € 2 bennes pour la déchetterie de Castelnau : 17 172,00 € Bacs + colonnes = 84 718,08 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	10 948,61 €	Conteneur maritime pour D3E (DTOURN) = 3 000,00 € Cuve à huile + abri bardé (DCAP) : 7 620,00 € Souffleur espace verts : 328,61€
	21828 - Autre matériel de transport	221 172,94 €	Renault Trafic pour le service des Moyens Généraux : 18 000€ Renault Trafic d'occasion pour le service Prév./Comm : 19 270,76 € BOM UGAP : 183 581,03 €
	21838 - Autre matériel informatique	12 074,96 €	
	21848 - Autre matériel de bureau et mobilier	67 349,59 €	Aménagement bureaux + salle d'animation + salle de repos du pôle de valorisation (Recyclerie, bureaux, vestiaires, déchetterie de Capvern)
	2185 - Matériel de téléphonie	6 716,40 €	Installation et programmation système téléphonie 3CX : 6 716,40 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	46 354,50 €	Débroussailleuse, perceuse, poste à souder, composteurs, ...
23	2313- Immobilisations en cours : construction	2 641 313,72 €	Travaux pôle de valorisation
26	261- Participations et créances rattachées à des participations : titres de participation	7 600,00 €	AFL : souscription de 76 actions
040	Opérations d'ordres entre sections	10 753,74 €	Reprise de subvention
041	Opération patrimoniales	102 765,88 €	Ecritures comptables relatives au pôle de valorisation
	DÉPENSES TOTALES	4 129 123,27 €	



PERSPECTIVES

2026

06

PERSPECTIVES

2026

SECTION DE
FONCTIONNEMENT

6.1

1- Masse salariale

Pour mémoire, les dépenses de ressources humaines prévues au BP 2025 s'élevaient à 3,96M€.

La prévision 2026 est de 4,05M€ soit +2% (soit + 80 000€)

Cette augmentation s'explique de la façon suivante:



+ 50 000 €	Au 01/01/2026 : - Le taux de cotisation pour la CNRACL passe de 34,65% à 37,65%. L'augmentation du taux de contribution de la CNRACL est progressive jusqu'à atteindre 43,65% en 2028. - Le taux de cotisation pour l'IRCANTEC passe de 4,20% à 4,27% Ces augmentations provoquent une hausse des charges patronales
+ 23 500€	Au 01/01/2026: Augmentation de l'assurance statutaire

2- Régularisations sur les tonnages 2026

Le SMECTOM doit restituer au SMTD65 la somme de **44 151€** au titre de la régularisation des tonnages 2025. Au niveau des adhérents du SMECTOM, ce montant se répartit de la façon suivante :



	OM	Sélectif	Déchets verts	Frais de structure	Loge à verre	TOTAL
CC Plateau de Lannemezan CCPL	-24 330 €	6 672€	16 933 €	-4 325 €	6 769 €	+ 1 719 €
CC Pays de Trie et du Magnoac - CCPTM	-9 302 €	4 346 €	642 €	-1 903 €	1 380 €	-4 837 €
CC des Coteaux du Val d'Arros - 3CVA + 3CP	-1 958 €	3 400 €	29 692 €	5 213 €	3 634 €	+ 39 980 €
CC Neste Barousse-CCNB	-5 486 €	460 €	-622 €	-3 034 €	1 625 €	-7 057 €
CC Aure Louron-CCAL	-10 014 €	6 158 €	10 035 €	-612 €	8 779 €	+ 14 345 €
TOTAL	-51 089 €	21 036 €	56 679 €	20 577 €	22 187 €	44 151 €

! Cette somme conséquente s'explique par une explosion des tonnages en déchets verts sur la déchetterie de Pouyastruc (plus de 1 000 tonnes réalisées alors que seulement 500 tonnes avaient été budgétisées).

Pour information ...

Exceptionnellement cette année une régularisation sur le service "Loge à verre".

Suite à un manque de personnel (maladie), nous n'avons pas pu livrer le verre collecté à la verrerie d'Albi.

Nous l'avons apporté sur l'aire de stockage du SMTD65 (à IBOS) qui a effectué le transport de notre verre en même temps que celui du SYMAT et de la CCPVG.

Cette somme a été répartie en fonction des tonnages collectées sur chaque communauté de communes.



• Que dit la Loi des Finances 2026 concernant la fiscalité sur les déchets ?

Le tarif pour l'enfouissement va augmenter de 4 €/tonne chaque année, celui pour l'incinération de 1 €/tonne chaque année pour les installations les plus performantes, et de 4 €/tonne pour les autres.



L'ENFOUISSEMENT (STOCKAGE) DES DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)

Il est prévu que le tarif augmente de 4 €/tonne tous les ans pour atteindre 85 €/tonne en 2030, contre 65 €/tonne en 2025.

Le projet de loi de finances (PLF) prévoyait une augmentation annuelle de 7 à 9 €/tonne pour atteindre 105 €/tonne en 2030.

L'augmentation retenue est donc finalement inférieure de moitié à celle prévue initialement.



L'INCINÉRATION

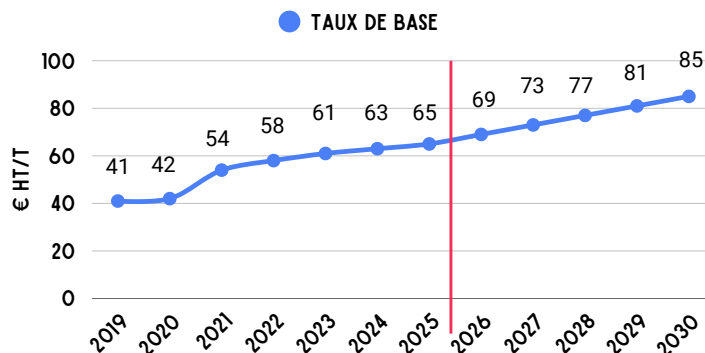
Il est prévu que le tarif augmente de 1 €/tonne chaque année pour les installations ayant un rendement énergétique supérieur ou égal à 65 %, pour atteindre 20 €/tonne en 2030, contre 15 €/tonne en 2025.

Pour les installations dont le rendement énergétique est inférieur à 65%, le tarif va augmenter de 4 €/tonne chaque année pour atteindre 45 €/tonne en 2030, contre 25 €/tonne en 2025.

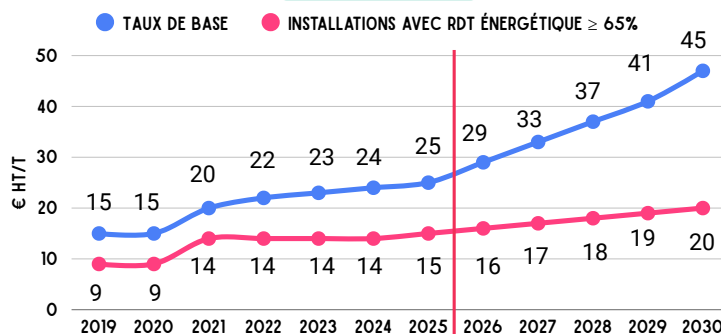
Le but étant d'inciter les exploitants à améliorer le rendement énergétique de leurs installations.

Enfin, pour les installations dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 70 % et qui valorisent des « résidus à haut pouvoir calorifique qui sont issus des opérations de tri performantes, il est prévu que le tarif augmente de 0,5 €/tonne chaque année pour atteindre 10 €/tonne en 2030, contre 7,5 €/tonne en 2025.

Évolution des tarifs de TGAP sur stockage (enfouissement) en € HT/tonne



Évolution des tarifs de TGAP sur l'incinération en € HT/tonne



! Le tarif pour les installations dont le rendement énergétique est inférieur à 65% (bleu), va nettement augmenter à partir de cette année

ANALYSE

La TGAP est reversée à l'État, elle est soumise à une TVA de 10%, relevant le coût subi par les collectivités en 2026 à :

- 75,90 € TTC/Tonne pour l'enfouissement
- 31,90 € TTC/Tonne pour les installations d'incinération dont le rendement énergétique est <65%
- 17,60 € TTC/Tonne pour les installations d'incinération dont le rendement est ≥ 65%.

La TGAP est appliquée à toutes les tonnes de déchets résiduels.

Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er mars 2026. Il n'y aura donc pas de rétroactivité au 1er janvier de cette année.

2- Contributions 2026 au SMTD65

Le budget élaboré par le SMTD65 prend en compte les éléments suivants :

- Le périmètre du SMTD65 a évolué suite au retrait de la CCAM effectif **depuis le 01/01/2025**.
- La construction du futur centre de tri interdépartemental de Masseube que porte la SPL TRI-O a avancé permettant une **mise en service courant du 2ème trimestre 2026**.
- Concernant le projet de réalisation d'une unité interdépartementale de traitement des déchets ménagers, le Comité Syndical a décidé le **7 mai 2025** de la **mise en œuvre d'une Unité de Valorisation Énergétique**.
- Suite la mise en application de son barème G le **01/01/2025**, le Comité Syndical du SMTD65 **a opté pour la prorogation d'un contrat unique**. Les versements aux adhérents seront a minima égaux à ceux qui auraient résulté de contrats individuels.



	2026	2025	2024	2026-2025	%
Contributions	3 922 906 €	3 889 193 €	3 749 081 €	33 713 €	0,9%
Mutualisation	-273 931 €	-206 247 €	-283 366 €	-67 684 €	24,7%
Sous-total 1	3 648 975 €	3 682 946 €	3 465 715 €	-33 971 €	-0,9%
Régularisation	44 151 €	-86 257 €	-80 189 €	130 408 €	-
Sous-total 2	3 693 126 €	3 596 689 €	3 385 526 €	96 437 €	2,6%

Analyse :

Sans la prise en compte des régularisation, nous constatons une diminution des contributions du SMTD de 1%.

Celle-ci se décompose de la façon suivante :

- Diminution de la **contribution du traitement des OM** de 154 480 € ;
 - Diminution des **frais de structure** de 23 284 € ;
 - Augmentation de la **contribution liée au centre de tri** de 75 646 €.
- (Cela s'explique principalement par le coût de transport vers Masseube) ;
- Augmentation de la **contribution liée au traitement des déchets verts** (aires de compostage).



PERSPECTIVES 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT



• LES ORDURES MÉNAGÈRES

Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2026 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2026 (avec mut)	Coût 2025 (avec mut)	2025-2026	€/t 2026
CSDU	9 700	1 616 990 €					
Suivi trent.	9 700	465 309 €					
CSDU départemental	9 700	2 813 €					
UTV	9 700	57 424 €					
Quai de transfert	9 700	568 390 €					
Aire de lavage	9 700	7 509 €					
Maintenance et transport	9 700	15 908 €					
TOTAL	9 700	2 734 343 €	-273 931 €	2 460 412 €	2 614 892 €	-154 480 €	253,65 €

• LES EMBALLAGES



Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2026 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2026 (avec mut)	Coût 2025 (avec mut)	2025-2026	€/t 2026
Centre de tri	2 550	494 700 €		494 700 €	498 817 €	-4 117 €	194,00 €
Traitement refus tri	610	114 337 €		114 337 €	125 328 €	-10 991 €	187,44 €
Quai de transfert	1 488	87 163 €		87 163 €	-	87 163 €	58,60 €
Aire de lavage	1 488	1 151 €		1 151 €	-	1 151 €	0,77 €
Maintenance et transport	1 488	2 440 €		2 440 €	-	1 151 €	1,64 €
TOTAL	3 160	699 791 €		699 791 €	624 145 €	75 646 €	221,45 €

• LES DÉCHETS VERTS



Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2026 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2026 (avec mut)	Coût 2025 (avec mut)	2025-2026	€/t 2026
Déchets verts	6 230	279 540 €		279 540 €	211 393 €		44,87 €
TOTAL	6 230	279 540 €		279 540 €	211 393 €	68 147 €	44,87 €

• LES FRAIS DE STRUCTURE



Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2026 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2026 (avec mut)	Coût 2025 (avec mut)	2025-2026	€/t 2026
Admin.	18 480	165 396 €		165 396 €	181 967 €	-16 571 €	9 €
Communication	18 480	26 611 €		26 611 €	26 571 €	40 €	1,44 €
Coordinat° & Prévent°	18 480	2 402 €		2 402 €	3 115 €	-713 €	0,13 €
Hygiène & sécurité	12 250	14 823 €		14 823 €	20 863 €	-6 040 €	1,21 €
TOTAL	16 750	209 232 €		209 232 €	232 516 €	-23 284 €	12,49 €

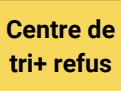
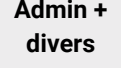
• TOTAL GÉNÉRAL

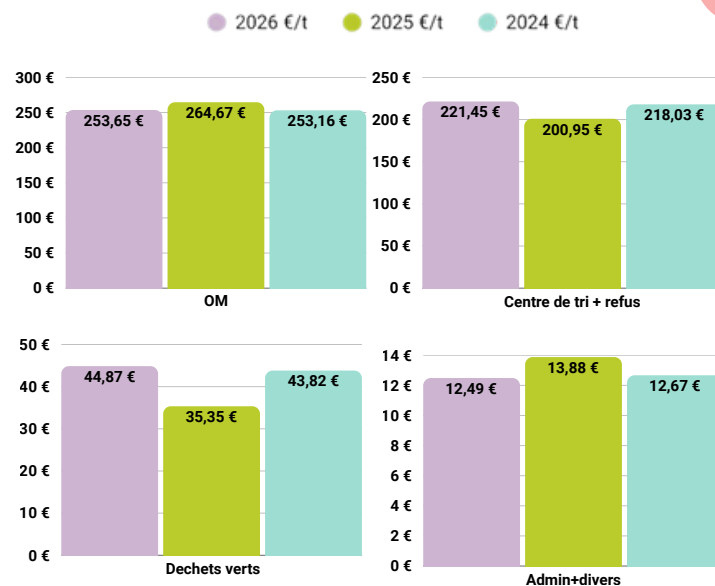
Coût 2026 (sans mut.)	Mutualisation	Coût 2026 (avec mut.)	Coût 2025 (avec mut.)	2026-2025
3 922 906 €	-273 931 €	3 648 975 €	3 682 946 €	-33 971 €

-0.92%

PERSPECTIVES 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

€/t avec mutualisations (Hors régularisations)

	2026 €/t	2025 €/t	2024 €/t	2023 €/t	% (2026/2025)
 OM	253,65 €	264,67 €	253,16 €	237,39 €	-4%
 Centre de tri+ refus	221,45 €	200,95 €	218,03 €	183,72 €	+10%
 Déchets verts	44,87 €	35,35 €	43,82 €	42,25 €	+27%
 Admin + divers	12,49 €	13,88 €	12,67 €	11,60 €	-10%



Évolution des contributions relatives au traitement (SMTD65, hors administration)

		DECHETS VERTS 		CENTRE DE TRI 		OM 		FRAIS STRUCTURE SMTD65 	
		€/t		€/t		€/t		€/t	
		Tonnes		Tonnes		Tonnes		Tonnes	
CCPL		2 675	120 152 €	1 035	165 691 €	3 410	881 001 €	7 120	80 613 €
CCPTM	Secteur Trie	260	11 678 €	215	34 419 €	655	169 225 €	1 130	12 794 €
	Secteur Magnoac	240	10 780 €	105	16 809 €	725	187 310 €	1 070	12 115 €
3CVA	Secteur Tournay	610	27 399 €	380	60 834 €	600	155 015 €	1 590	18 002 €
	Secteur Pouyastruc	800	35 933 €	110	17 610 €	140	36 170 €	1 050	11 888 €
CCNB		785	35 259 €	136	21 772 €	960	248 024 €	1 881	21 297 €
CCAL	Aure + Véziaux	390	17 517 €	181	28 976 €	840	217 021 €	1 411	15 975 €
	Aure 2008	301	13 511 €	145	23 213 €	960	248 024 €	1 406	15 917 €
	HVA	169	7 600 €	126	20 171 €	580	149 848 €	875	9 909 €
	Louron			117	18 730 €	830	214 437 €	947	10 722 €
TOTAL		6 230	279 830 €	2 550	408 225 €	9 700	2 506 074 €	18 480	209 232 €

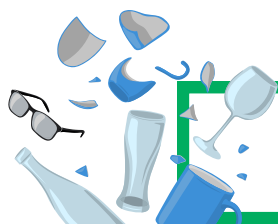
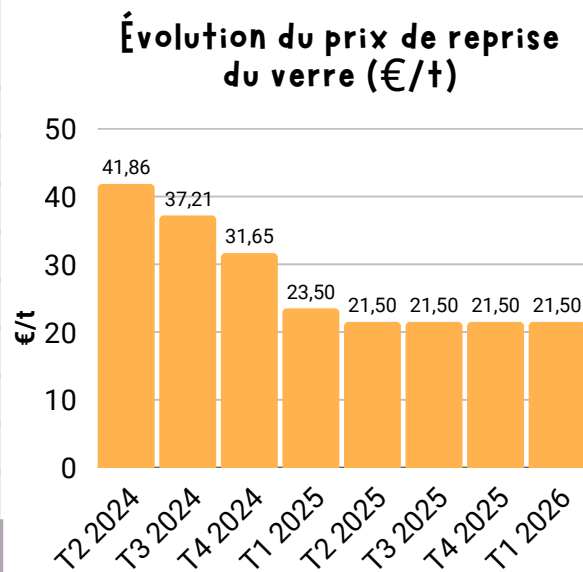
Pour résumer ...

	Contribution traitement 2026	Contribution traitement 2025	% 2026/2025
CCPL	1 247 458 €	1 265 583	-1,4%
CCPTM	455 129 €	468 149	-2,8%
3CVA	362 851 €	337 420	7,5%
CCNB	326 352 €	338 704	-3,6%
CCAL	1 011 571 €	1 033 883	-2,2%
TOTAL	3 403 361 €	3 443 739	-1,2%



4- Prix de reprise du verre par la verrerie d'Albi

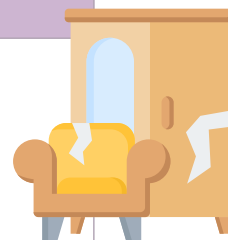
	Prix de reprise (€/T)	Aide au transport (€/T)	Total (€/T)
T4 2023	24,25	13,50	37,75
T1 2024	28,36	13,50	41,86
T2 2024	28,36	13,50	41,86
T3 2024	23,71	13,50	37,21
T4 2024	18,15	13,50	31,65
T1 2025	10,00	13,50	23,50
T2 2025	8,00	13,50	21,50
T3 2025	8,00	13,50	21,50
T4 2025	8,00	13,50	21,50
T1 2026	8,00	13,50	21,50



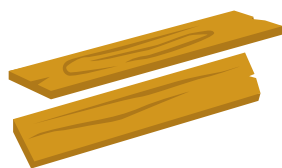
Forte chute du prix du verre en 2024 puis **stabilisation pour 2025 et T1 2026**

5- Traitement des encombrants (PSI)

2026	2025	2024
189,21€ TTC/t	183,70 € TTC/t	176,00 € TTC/t
RÉVISION DES PRIX : HYP : + 3%	Tarif nouveau marché	



6- Traitement du bois (PSI)



2026	2025
82,40 € TTC/t	74,91 € TTC/t
NOUVEAU MARCHÉ HYP : +10%	

PERSPECTIVES

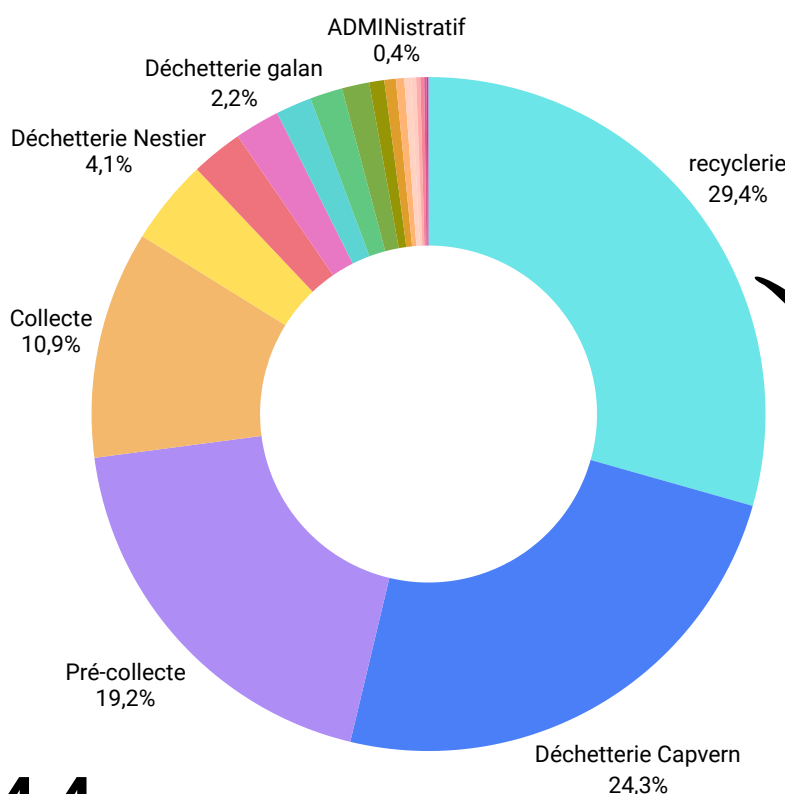
2026

SECTION
D'INVESTISSEMENT

6.2

Répartition des principales dépenses par service

RECYCLERIE	1 005 959 €	29,4%
DÉCHETTERIE CAPVERN	832 883 €	24,3%
PRÉ-COLLECTE	656 870 €	19,2%
COLLECTE	373 830 €	10,9 %
DÉCHETTERIE NESTIER	140 000 €	4,1%
DÉCHETTERIE ST-LARY	85 000 €	2,5%
DÉCHETTERIE GALAN	73 900 €	2,2%
DÉCHETTERIE BORDÈRES-LOURON	58 900 €	1,7%
ENFOUISSEMENT OM	53 500 €	1,6%
PRÉVENTION	44 900 €	1,3%
DÉCHETTERIE TRIE SUR BAÏSE	24 660 €	0,7%
DGREZ/DBORD/DSLARY	18 750 €	0,5%
ADMINISTRATIF	13 750 €	0,4%
DÉCHETTERIE TOURNAY	11 300 €	0,3%
COMMUNICATION	8 000 €	0,2%
DÉCHETTERIE CASTELNAU-MAGNOAC	6 710 €	0,2%
DÉCHETTERIE GRÉZIAN	6 400 €	0,2%
MOYENS GÉNÉRAUX	4 000 €	0,1%
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	2 550 €	0,1%
DÉCHETTERIE HÈCHES	450 €	0,0%
TOTAL GÉNÉRAL	3 422 312 €	100%



LES PRINCIPALES DÉPENSES

• Recyclerie :

RAR (pôle valorisation), remboursement emprunts, matériel informatique, mobilier, signalisation, fouilles archéologiques ...

• Déchetterie Capvern :

RAR (pôle valorisation), remboursement emprunts, électroménager, signalisation, fouilles archéologiques ...

• Pré-collecte :

RAR (colonnes Magnoac), remboursement emprunts, colonnes, bacs, laveuse, matériel informatique, mobilier...

Détail des principales dépenses d'investissement par service

	Montant TTC
Abri avec rétention (pour cuve à huile de vidange)	23 300 €
Achat bacs (pour roulements)	90 000 €
Achat BOM UGAP (2022)	183 903 €
Achat colonnes aériennes emballages	145 800 €
Achat colonnes aériennes verre	84 000 €
Achat postes téléphone	5 376 €
Aménagement bureaux/salle d'animation	48 000 €
Aménagement pour contrôle d'accès déchetterie de Bordères Louron	15 000 €
Aménagement pour contrôle d'accès déchetterie de St Lary	15 000 €
Aménagement recyclerie	102 000 €
Autocom (fouriture+programmation)	420 €
Benne déchetterie	40 000 €
Bennes "classiques"	18 000 €
Bennes compactrices	202 000 €
Bennes déchetteries	17 172 €
Bennes pour la collecte du verre	24 000 €
Bioseaux	2 333 €
Composteurs 1 000 litres	7 290 €
Composteurs 1 500 litres avec trappe	17 856 €
Composteurs 390 litres pvc	1 188 €
Composteurs 400 litres en bois	1 847 €
Composteurs 800 litres en bois	4 212 €
Composteurs 800 litres pvc	2 016 €
Conteneur maritime anti effraction pour les DEEE	3 000 €
Conteneur pour stockage geobox DDS	45 000 €
Contrôle d'accès déchetterie de Bordères Louron + cartes	24 400 €
Contrôle d'accès déchetterie de Saint Lary + cartes	35 000 €
Cuve à huile de vidange	1 800 €
Cuves pour colonnes semi enterrées 3 et 5m3	27 734 €
Cuves pour colonnes semi enterrées 5m3	7 266 €
Déploiement logiciel planning	1 800 €
Distributeur pompe pour fut d'huile (*2)	1 176 €
Écrans + support salle d'animation	5 175 €
Ecrans ordinateurs	960 €
Équipement pour géolocalisations camions de collecte	8 712 €

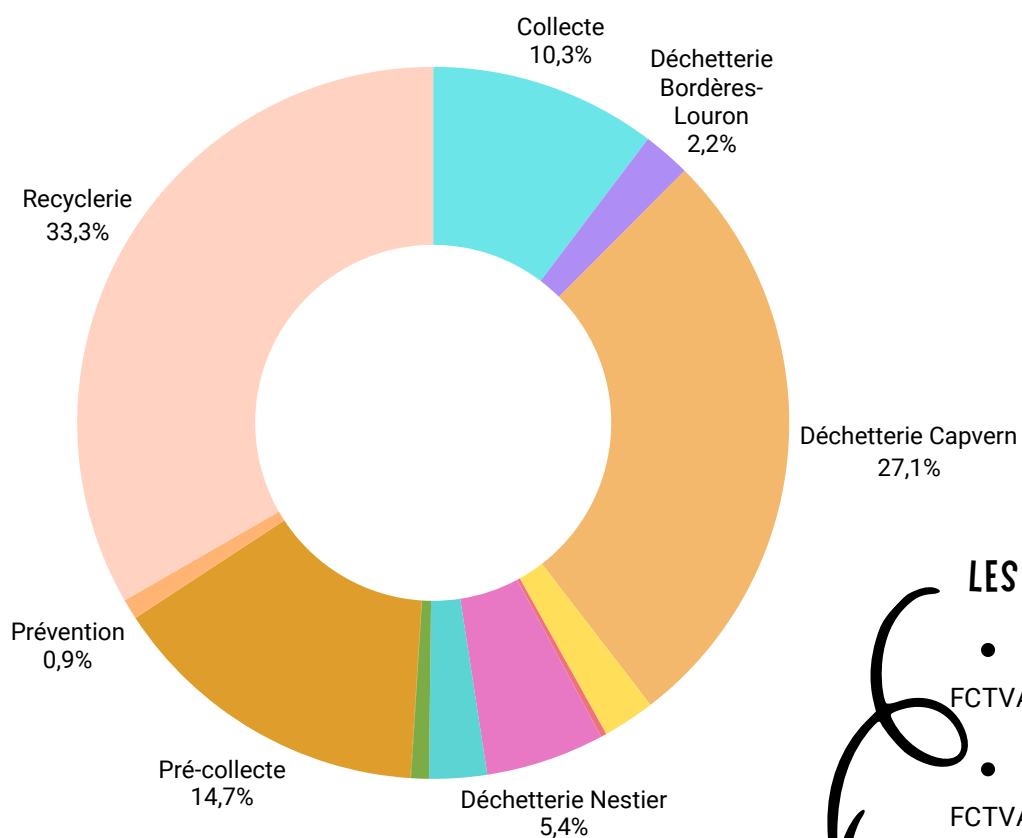
PERSPECTIVES 2026 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC
Etude pour construction nouvelle déchetterie CCNB	24 000 €
Etude pour construction bâtiment collecte CCAL	36 000 €
Etude pour extension du garage collecte	24 000 €
Fouilles préventives	96 000 €
Gerbeur	2 100 €
Gravier pour aires de stockage DV & gravats	1 000 €
Lecteur portatif de carte	250 €
Moteurs portails garage collecte	5 280 €
Ordinateur avec station d'accueil	7 200 €
Participation au capital de l'AFL (dernier versement)	4 256 €
Perceuse Magnétique	1 910 €
Petits outillages divers	2 400 €
Pistolet électrique mastic	320 €
Plateforme pour travail en hauteur	2 040 €
Platine C4 Type1 -400A Pôle valorisation Capvern	1 200 €
Pôle de valorisation : Reste à payer autre intervenants	24 000 €
Pôle de valorisation : Reste à payer frais de raccordement	24 000 €
Pôle valorisation : Fin des travaux	2 700 000 €
Pôle valorisation : Reste à payer maître d'œuvre	103 200 €
Refonte site internet (modernisation)	6 000 €
Remorque porte caissons	24 000 €
Remorque pour transport broyat	3 000 €
Robot débroussailleuse radiocommandée	7 500 €
Sécurisation du quai (déchetterie Nestier)	60 000 €
Sonorisation de la salle d'animation du pôle de valorisation	2 400 €
Souffleur	350 €
Tracteur tondeuse	8 500 €
Voitures de service	48 000 €
Total général	4 431 642 €



Répartition des principales recettes par service

RECYCLERIE	843 709 €	33,31%
DÉCHETTERIE CAPVERN	685 733 €	27,07%
PRÉ-COLLECTE	373 525 €	14,75%
COLLECTE	261 107 €	10,31%
DÉCHETTERIE NESTIER	136 478 €	5,39%
DÉCHETTERIE ST-LARY	66 278 €	2,62%
DÉCHETTERIE GALAN	60 000 €	2,37%
DÉCHETTERIE BORDÈRES-LOURON	54 910 €	2,17%
PRÉVENTION	23 335 €	0,92%
DÉCHETTERIE TRIE SUR BAÏSE	20 300 €	0,80%
DÉCHETTERIE GRÉZIAN	6 656 €	0,26%
MOYENS GÉNÉRAUX	704 €	0,03%
DÉCHETTERIE TOURNAY	144 €	0,01%
COMMUNICATION	43 €	0,00%
TOTAL GÉNÉRAL	2 532 922 €	100%



LES PRINCIPALES RECETTES

• Recyclerie :

FCTVA, subventions

• Déchetterie Capvern :

FCTVA, subventions

• Pré-collecte :

FCTVA, emprunts

Pour conclure ...

L'équilibre du budget du SMECTOM passe ainsi par des recherches d'optimisations diverses afin de réduire l'augmentation des contributions du citoyen qui paraît à terme incontournable étant donné les augmentations de la TGAP et des coûts de traitement.

De ce fait, nous continuons la recherche d'équité entre les citoyens et les professionnels et entre les citoyens eux-mêmes par le biais de dispositifs financiers discriminants (redevance spéciale, redevance incitative, TEOM incitative).

L'optimisation des fonctions opérationnelles, la refonte du système de collecte, la baisse des tonnages de déchets produits et donc traités, la valorisation des filières, l'équité entre particuliers et professionnels, la réduction des frais fixes ... continueront à être nos axes de maîtrise des coûts afin que les contributions appelées soient le plus minimisés.

CONCLUSION

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT dans les EPCI de notre importance, un Débat d'Orientations Budgétaires doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget

Les orientations présentées le 03 Mars 2026 préfigurent l'examen du budget primitif (BP) qui sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du 09 Juin 2026.

